

ASSEMBLEE NATIONALE17 novembre 2005

LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (n° 2615)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
M. Marsaud, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE PREMIER

Dans la première phrase du dernier alinéa du IV de cet article, substituer aux mots :

« du dispositif »,

les mots :

« d'un dispositif ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.